

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 9

Objet : Avenant marché assurance – lot 6

Date de convocation :

23 septembre 2022

Date d'affichage :

23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
13

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 29 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Franck SEGONNE.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre VALETTE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS
Mme Colette VERDOUX a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Flavie TAVERA, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 novembre 2020, le conseil municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres, à attribuer le marché des assurances pour la commune de Lafrançaise.

Il indique que titulaire du lot 6, assurance prestation statutaire, AXA (WTW) nous a adressé une lettre de résiliation du contrat actuel. Cette résiliation s'annule si les conditions actuelles du contrat sont revues.

Monsieur le Maire indique que la CAO s'est réuni en séance le 29 septembre et a étudié le projet d'avenant de AXA modifiant le taux de cotisation de 7% à 8,1%. La CAO a décidé d'attribuer cet avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE d'attribuer cet avenant conformément à la décision de la Commission d'Appel d'offres.
- DONNE pourvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

- A D O P T É E -



Le Maire,
Thierry DELBREIL